Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-10-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-6-10

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Convention de servitude pour le chemin d'accès à la centrale Photovoltaïque de Cueilhes

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :
Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un parc photovoltaïque a été réalisé par la société Solaire Direct, en 2011, sur une superficie de 26 hectares, au lieu-dit Montagne de Cueilhes à Jussac.

Cet été, la société gestionnaire du site "Engie Green" doit réaliser le changement de plusieurs modules du parc photovoltaïque et demande l'autorisation du passage, par le village de Cueilhes, des véhicules et engins techniques adaptés, notamment pour l'acheminement, la dépose et la pose des équipements.

Une convention de servitude pour le chemin d'accès à la centrale est donc nécessaire entre la société "Engie Green" et la commune de Jussac.
Un constat d'huissier d'état des lieux pré-travaux et des réfections nécessaires de la voirie sera prévu.

Ouie l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la société "Engie Green" et la commune de Jussac.
- **de VALIDER** la réalisation d"un constat d'huissier d'état des lieux pré-travaux et des réfections.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL